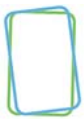


# NOS FORMATIONS SOCIALES PAR L'APPRENTISSAGE !



**IRTS Occitanie**  
Montpellier Access Perpignan  
faire ESS





## L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Pendant la durée du contrat, un maître d'apprentissage est désigné.

Si vous avez entre 16 et 29 ans révolus vous pouvez suivre une formation en alternance d'une durée de 6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé.

Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu en apprentissage, les personnes ayant la qualité de travailleur handicapé (un référent handicap est nommé au sein du CFA), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Le contrat d'apprentissage prend la forme d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée. La durée du contrat (ou de la période d'apprentissage, si le contrat est conclu à durée indéterminée) est entre 6 mois et 3 ans selon la formation, il peut démarrer jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

Le rythme de l'alternance Centre de formation/Entreprise dépend de la durée de la formation théorique, différente d'un diplôme à l'autre. Dans tous les cas, la durée passée en formation ne peut pas être inférieure à 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.



## L'APPRENTISSAGE, COMMENT ? PREMIÈRES ÉTAPES

### 1. Je m'inscris sur Parcoursup

(afin de sécuriser le parcours, il est préférable de s'inscrire également sur la voie directe), uniquement pour les formations indiquées avec \* sur le tableau ci-contre.

### 2. Je participe à une réunion d'informations :

les mercredis, de 14 à 16h.  
Calendrier et liens de connexions sur le site web [faire-ess.fr](http://faire-ess.fr)  
(rubrique Apprentissage / CFA de l'intervention sociale)

### 3. Je recherche un employeur

J'active mon réseau familial, amical, professionnel en partageant mon projet, afin de trouver un employeur  
Au printemps je débute ma recherche d'emploi pour trouver mon contrat d'apprentissage. Je sollicite des immersions professionnelles (stages)

# L'APPRENTISSAGE, C'EST UN CONTRAT DE TRAVAIL, UNE FORMATION ET UNE RÉMUNÉRATION

## Une formation en apprentissage pour quels avantages ?

L'apprentissage, c'est une porte d'entrée dans le monde du travail et l'opportunité de bénéficier de l'accompagnement et de l'expérience d'un professionnel qualifié. Dans le cadre d'une démarche d'entreprise de gestion des emplois, c'est une opportunité forte d'insertion professionnelle.

Un salaire qui augmente avec l'âge et à chaque nouvelle année d'exécution du contrat.

Un statut de salarié à part entière dans l'entreprise. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Le temps de travail est identique à celui des autres salariés. Cependant, l'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours théoriques professionnels et le temps de formation au CFA est compris dans le temps de travail effectif.

Code du travail	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Avant 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 – 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 – 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC

Secteur associatif*	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Avant 18 ans	35% du SMIC	45% du SMIC	
18 – 20 ans	50% du SMIC	60% du SMIC	70% du SMIC
21 – 25 ans	65% du SMC**	75% du SMC**	85% du SMC**
26 ans et plus	100% du SMC**	100% du SMC**	100% du SMC**

\* Exclusivement employeurs relevant de NEXEM, FEHAP et CROIX-ROUGE.

\*\* Salaire Minimum Conventionnel





# LES FORMATIONS DE L'INTERVENTION SOCIALE ACCESSIBLES À L'APPRENTISSAGE

Niv.	Formation	Diplôme	Pôle de formation	Nombre d'heures**	Durée de la Formation**
3	Accompagnant Educatif et Social	DE AES	IRTS Montpellier Et partenariat avec CEMEA Perpignan	567	1 an
4	Titre de Moniteur d'Atelier	Titre MA	IRTS Montpellier IRTS Perpignan* (*sous réserve)	441	1 an
	Moniteur Educateur	DE ME	IRTS Perpignan Et partenariat avec CEMEA Montpellier	950	2 ans
	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	DE TISF	IRTS Montpellier	950	2 ans
	Médiateur social	Titre MS	IRTS Montpellier	266	7 mois
6	Assistant de Service Social*	DE ASS	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1740	3 ans
	Educateur de Jeunes Enfants*	DE EJE	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1500	3 ans
	Educateur Spécialisé*	DE ES	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1450	3 ans
	Educateur Technique Spécialisé*	DE ETS	IRTS Montpellier	1200	3 ans
	Conseiller en Economie Sociale et Familiale	DE CESF	IRTS Montpellier	540	1 an
	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	CAFERUIS	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	400	17 mois
7	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale	CAFDES	IRTS Montpellier	700	30 mois
	Ingénierie Sociale	DEIS	IRTS Montpellier	700	28 mois

\* Inscription à la formation sur Parcoursup

\*\* Pour un cursus complet



Aides exceptionnelles pour les contrats d'apprentissage conclus en 2023 dans le secteur privé : 6000 €  
(Décret 2022-1714 du 29/12/22)

## L'APPRENTISSAGE, C'EST UNE VOIE D'EXCELLENCE VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE



### AVANTAGES ET AIDES POUR L'EMPLOYEUR

- A partir de 2023, une nouvelle aide est instaurée. Elle est instaurée pour les entreprises du secteur privé. **Son montant est égal à 6 000 €.** Elle est octroyée **uniquement pour la 1re année** du contrat.

- La rémunération de l'apprenti permet de bénéficier de la réduction générale de cotisations patronales (réduction Fillon).
- Si l'entreprise compte moins de 11 salariés, une exonération :
  - . De la taxe sur les salaires,
  - . De la taxe d'apprentissage,
  - . De la participation à la formation continue et à l'effort de construction.

- L'absence de versement de l'indemnité de précarité (10 %) au terme du contrat conclu à durée limitée.
- La non prise en compte de l'apprenti dans les effectifs pendant toute la durée du contrat ou de la période d'apprentissage du CDI, sauf pour la tarification « Accident du travail ».
- Le financement par l'OPCO de la formation pédagogique de l'apprenti versé directement au CFA.
- Des démarches simplifiées et un accompagnement par le CFA de l'Intervention Sociale.
- Des aides spécifiques pour les employeurs d'apprentis en situation de handicap.

# 5 RAISONS

## de choisir l'apprentissage



- Un diplôme reconnu
- Apprendre en pratiquant
- Une formation gratuite
- Une expérience professionnelle complète
- Un salaire chaque mois

Service-Public.fr

### Permis de conduire

500 € d'aide pour les jeunes en contrat d'apprentissage



## CFA DE L'INTERVENTION SOCIALE

**apprentissage@faire-ess.fr**  
04 34 08 73 80 / 04 67 07 02 42  
[www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr)

**Contact référent Handicap :**  
Aude / Pyrénées Orientales :  
Muriel Vaquet ([muriel.vaquet@faire-ess.fr](mailto:muriel.vaquet@faire-ess.fr))  
Autres départements :  
Thomas Mazauric ([thomas.mazauric@faire-ess.fr](mailto:thomas.mazauric@faire-ess.fr))

**Campus des formations de la cohésion sociale**  
à Montpellier :  
1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.  
34077 Montpellier cedex 3

à Perpignan :  
1, rue Charles Percier. 66000 Perpignan

